



LE DOMAINE DE SAINT-VENEC *****

DEMEURES DE CHARME EN BRETAGNE SUD

TARIFS 2012

		TRES HAUTE SAISON 28/07 au 25/08		HAUTE SAISON 30/06 au 27/07 26/08 au 01/09		MOYENNE SAISON 07/04 au 29/06 02/09 au 29/09 22/12 au 05/01		BASSE SAISON 06/01 au 06/04 30/09 au 21/12	
		Nuitée	Semaine	Nuitée	Semaine	Nuitée	Semaine	Nuitée	Semaine
Chambre double*	2 pers.	170 €		150 €		130 €		90 €	
Grande chambre*	2 pers.	200 €		180 €		160 €		120 €	
Appartement*	2 pers.	270 €		250 €		230 €		190 €	
Cottage n°1	4 pers.		1 820 €		1 610 €	230 €	1 260 €	190 €	840 €
Cottage n°2	6 pers.		2 240 €		2 030 €	290 €	1 680 €	250 €	1 260 €
Cottage n°3	4 pers.		2 030 €		1 820 €	260 €	1 470 €	220 €	1 050 €
Ti Glas	8 pers.		3 950 €		3 450 €		2 750 €		1 950 €
Longère	14 pers.		6 090 €		5 460 €		4 410 €		3 150 €

* Ménage quotidien compris.

Lit bébé.....	gratuit
Lit supplémentaire	30 € / jour
Petit-déjeuner adulte.....	13 € / personne
Petit-déjeuner enfant (- 8 ans).....	8 € / enfant
Location de vélo.....	10 € / jour
Panier de bois.....	15 € / panier
Ménage de fin de séjour	100 € / cottage
Modelages « Bien-être & relaxation »	à partir de 30 €
Livraison de repas.....	à partir de 40 € / personne



Rue de la Clarté
29120 Combrit-Sainte-Marine – France
RCS Quimper 498 578 582
SIRET 498 578 582 00013 – APE 551 E

Téléphone + 33 (0) 2 98 56 74 53
Fax + 33 (0) 2 44 84 24 94
www.lafermesaintvenec.com
contact@lafermesaintvenec.com



LE DOMAINE DE SAINT-VENEC ★★★★★

DEMEURES DE CHARME EN BRETAGNE SUD

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS DE RESERVATION - CONFIRMATION

Toute réservation vous sera confirmée par courrier, fax ou e-mail.

Votre réservation sera garantie par le versement d'un acompte correspondant à 30% du montant total du séjour soit par chèque, soit par virement, soit par carte bancaire.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

A plus de 45 jours avant la date présumée d'arrivée, la totalité de l'acompte est remboursée déduction faite des frais de dossier (30 €) et des frais bancaires (3,4%).

Entre 45 et 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité de l'acompte est conservée.

A moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour confirmé dans le contrat est due.

En cas de séjour écourté ou « no-show », le montant total du séjour initial est facturé en totalité.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement des locations s'effectue 30 jours avant l'arrivée.

Le règlement peut se faire en espèces (euros), par chèque (uniquement de la communauté européenne), par chèque vacances ou par carte bancaire (Visa, Mastercard).

REGLEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Chambres d'hôtes :

Les arrivées s'effectuent entre 17 heures et 20 heures. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir l'établissement.

Les départs s'effectuent au plus tard à 11 heures. En cas de non respect de cette clause, un supplément sera facturé en fonction de la tarification saisonnière.

Cottages :

Les arrivées s'effectuent entre 17 heures et 20 heures. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir l'établissement.

Les départs s'effectuent au plus tard à 10 heures. En cas de non respect de cette clause, un supplément sera facturé en fonction de la tarification saisonnière.

